

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport de la Commission permanente
des produits de base
sur sa troisième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 31 octobre au 4 novembre 1994



NATIONS UNIES

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Genève

**Rapport de la Commission permanente
des produits de base
sur sa troisième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 31 octobre au 4 novembre 1994



NATIONS UNIES
New York et Genève, 1995

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 36
I. Etude des moyens d'améliorer les débouchés commerciaux à moyen terme pour les produits de base, et tout spécialement des meilleures façons de parvenir à la diversification, compte tenu de la compétitivité, des tendances du marché et des perspectives (point 3 de l'ordre du jour	37 - 38
II. Moyens d'améliorer la compétitivité des produits naturels offrant des avantages du point de vue de l'environnement (point 4 de l'ordre du jour)	39 - 40
III. Rapports des organes subsidiaires de la Commission permanente	41 - 42
IV. Questions d'organisation	43 - 48
A. Ouverture de la session	43
B. Election du Bureau (point 1 de l'ordre du jour) .	44
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)	45
D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission permanente (point 6 de l'ordre du jour)	46
E. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour) .	47
F. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement (point 8 de l'ordre du jour)	48

Annexes

- I. Conclusions concertées adoptées par la Commission permanente sur les points 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour
- II. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission permanente
- III. Participation

INTRODUCTION

1. La troisième session de la Commission permanente des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 31 octobre au 4 novembre 1994. En cette occasion, la Commission permanente a tenu quatre séances plénières ainsi que des séances informelles */.

Déclarations liminaires

2. Le représentant de l'Allemagne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit qu'il déplorait que les documents de base n'eussent pas été distribués dans toutes les langues officielles, ce qui avait empêché de nombreuses délégations de se préparer convenablement. Il a prié le Directeur chargé de la CNUCED de mettre tout en oeuvre pour que le fait ne se reproduise pas. D'autres délégations s'associaient à cette déclaration.

3. Le Directeur chargé de la CNUCED a déclaré que la session s'ouvrait au moment où la reprise économique qui s'amorçait dans le monde avait amélioré la demande, et les perspectives de demande, de nombreuses matières premières industrielles. Les stocks de beaucoup de ces produits étaient tombés à un niveau sans précédent. Ces facteurs, conjugués à de mauvaises conditions météorologiques et au fait que les investisseurs incluaient dans leurs portefeuilles de plus en plus d'instruments correspondant à des produits primaires, avaient déclenché une nette hausse des prix nominaux en dollars de divers produits. Mais les produits exportés par les pays en développement n'avaient pas tous profité de cette évolution. L'impression généralement positive était d'ailleurs tempérée par l'idée que la tendance du marché pouvait s'inverser rapidement; que, selon la structure des importations des pays exportateurs, il vaudrait peut-être mieux, pour plusieurs d'entre eux, calculer dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis; que de nombreux produits avaient, en fait, déjà été vendus dans le cadre de contrats négociés avant la hausse générale des prix; et que, malgré cette hausse, le niveau des termes de l'échange demeurait très inférieur à ce qu'il était dix ans plus tôt.

4. Depuis la deuxième session de la Commission, un grand événement s'était produit dans le commerce international : la conclusion du Cycle d'Uruguay. Le Directeur chargé de la CNUCED en a commenté les incidences sur les marchés internationaux de produits de base et les appréhensions de nombreux pays en développement tributaires de ces produits qui craignaient un effritement de leurs marges préférentielles à cause de la réduction des taux NPF. Trois points méritaient d'être soulignés. Premièrement, vu le niveau déjà bas des droits frappant plusieurs produits primaires non concurrents (comme le café, le cacao, le thé, les bois tropicaux et la plupart des minerais et minéraux non transformés), l'érosion des préférences serait probablement faible; deuxièmement, pour les produits en concurrence avec ceux des pays industrialisés - blé, riz, sucre, viande de boeuf et huiles végétales, par exemple -, les contingents seraient remplacés par des "possibilités d'accès minimales", au-delà desquelles des contingents tarifaires prohibitifs

*/ Le mandat de la Commission permanente des produits de base figure dans la section B de l'annexe de la décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement.

seraient appliqués, de sorte que la situation ne changerait guère; troisièmement, les pays en développement membres du groupe ACP constateraient en revanche un rétrécissement de leur accès privilégié au marché européen.

5. Un problème important n'avait pas été traité pendant le Cycle d'Uruguay : l'existence d'obstacles à la fois tarifaires et non tarifaires qui empêchaient les exportateurs de produits primaires de réaliser une diversification verticale. Certes, la progressivité des droits serait quelque peu réduite par l'abaissement des taux NPF, mais elle ne serait pas supprimée et des obstacles non tarifaires subsisteraient. L'Accord sur l'agriculture entraînerait sans doute une réduction des subventions agricoles et, partant, des excédents dans les pays industriels, mais risquait aussi de provoquer une dégradation des termes de l'échange pour les pays importateurs de produits alimentaires. Le secrétariat de la CNUCED entendait faire sur cette question complexe les études appropriées, dont les résultats seraient communiqués à la Commission en temps voulu.

6. A propos du point 3 de l'ordre du jour, le Directeur chargé de la CNUCED a noté que de nombreux pays d'Asie de l'Est et, dans une moindre mesure, d'Asie du Sud, d'Amérique latine et d'Afrique du Nord étaient parvenus à une croissance économique et à une diversification enviables au cours des 20 dernières années. Dans tous les cas, le dynamisme du secteur des produits de base y était pour beaucoup. L'expérience montrait que, si des mesures d'incitation économique étaient certes indispensables pour créer et consolider un secteur primaire diversifié, ce n'était pas sans une réorientation coûteuse des politiques et des institutions. Les efforts déployés pour rééquilibrer le budget et les comptes extérieurs s'étaient souvent traduits par des coupes sévères dans les allocations sectorielles et les services essentiels. En outre, de nombreux pays n'avaient pas encore accordé l'attention voulue aux obstacles structurels profonds et persistants rencontrés dans les transports et communications, l'intermédiation financière, les réseaux de commercialisation et de stockage, la recherche-développement, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines. La Commission voudrait peut-être, dans la suite de ses travaux, s'attacher à définir avec précision les conditions qui, dans certains pays, avaient favorisé une synergie des efforts entre l'Etat et le secteur privé.

7. Au sujet du point 4, le Directeur chargé de la CNUCED estimait que la plupart des effets négatifs de la production et du commerce des produits de base sur l'environnement tenaient, d'une façon ou d'une autre, à ce que les marchés ne reflétaient pas pleinement les coûts et avantages écologiques de l'activité économique. C'était donc aux gouvernements de concevoir des mécanismes pour aider à internaliser ces coûts et avantages. A cet égard, priorité pourrait être donnée à la suppression ou à la réduction des subventions accordées pour l'acquisition d'intrants polluants. Il importait aussi d'imposer des taxes sur les activités de production ou de consommation qui nuisaient à l'environnement, et d'encourager celles qui le ménageaient. Là où un strict contrôle quantitatif apparaissait justifié, on devait prévoir des instruments réglementaires. A propos des liens entre le secteur primaire et l'environnement, il fallait bien voir que, dans certains cas, la production et la transformation de produits de base avaient gravement porté atteinte à l'environnement local ou mondial, ce dont la Commission avait débattu à sa deuxième session. Mais, inversement, le secteur primaire pouvait aussi contribuer utilement à résoudre divers problèmes écologiques rencontrés

aux niveaux local et mondial, et aux stades de la production, de la consommation et de l'élimination. L'utilisation accrue d'écoproduits pourrait beaucoup aider à modifier les modes de consommation conformément au chapitre 4 du programme Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Directeur a remercié le Gouvernement néerlandais du généreux soutien extrabudgétaire qu'il apportait à la CNUCED dans ce domaine. Il savait également gré au Gouvernement norvégien de ses contributions extrabudgétaires aux travaux concernant le principe de la tarification sur la base du coût intégral et son application à l'appui du développement durable. Quant à l'environnement, la Commission voudrait peut-être axer ses travaux sur les questions définies dans le document TD/B/CN.1/25, et notamment étudier les possibilités d'encourager l'emploi de produits écologiques et les obstacles rencontrés, ainsi que les conséquences de l'augmentation de la production et des exportations d'écoproduits sur les perspectives de développement de certains pays du tiers monde.

8. Le Directeur chargé de la CNUCED déplorait qu'il n'ait pas été possible de distribuer à temps les documents de la session dans toutes les langues. La question allait être examinée d'urgence et le Directeur espérait pouvoir en rendre compte à la Commission dans le courant de la session.

9. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) partageait le point de vue exprimé par le secrétariat dans le document TD/B/CN.1/24, à savoir qu'il n'y avait pas de recette universelle pour réussir la diversification et que l'appui de la communauté internationale était indispensable à cet égard. Si la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne n'arrivaient pas à diversifier leur économie, c'était parce que le montant et la valeur réelle de leurs recettes d'exportation avaient fléchi, cependant que le service de la dette africaine s'alourdissait, que les transferts nets de ressources financières à l'Afrique diminuaient en valeur réelle et que les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel sur les services sociaux se faisaient sentir. Il était donc devenu beaucoup plus difficile aux pays africains de créer des conditions nationales favorables à une diversification véritable, et le succès des efforts que la plupart d'entre eux avaient entrepris resterait aléatoire tant que l'on ne s'attaquerait pas globalement au problème de la dette. Ces efforts méritaient d'être soutenus par la communauté internationale, en particulier quand ils coûtaient très cher sur le plan social. La question de l'intermédiation financière était particulièrement importante et les institutions financières internationales devraient lui accorder la priorité.

10. Les pays africains avaient du mal à définir des débouchés pour leurs produits et la commercialisation des exportations deviendrait probablement de plus en plus complexe avec la libéralisation et la mondialisation de la production. Le porte-parole a remercié les pays et organismes donateurs de leur appui à ce sujet. A propos de la gestion des risques dans le commerce des produits de base, il convenait de donner aux responsables davantage de renseignements, d'orientations et d'avis. L'idée de créer des conseils nationaux de diversification dans les pays africains était bonne, mais il fallait veiller à ce qu'ils ne s'enlisent pas dans la bureaucratie.

11. Les réformes économiques nationales ne porteraient leurs fruits que si l'on progressait dans l'accès aux marchés. Le protectionnisme existant se caractérisait surtout non seulement par des droits de douane élevés, frappant certains produits de base importants pour les pays africains, mais encore par une progressivité des droits, des obstacles non tarifaires et techniques et des mesures plus récentes concernant les conditions de travail et l'environnement. En outre, le bilatéralisme compromettait toujours la mise en oeuvre des décisions issues des négociations commerciales multilatérales, en particulier lorsque de grandes puissances étaient en cause. Le porte-parole priait donc instamment le secrétariat d'analyser plus à fond les résultats du Cycle d'Uruguay.

12. Les questions examinées dans le document TD/B/CN.1/25 présentaient un grand intérêt pour la plupart des pays africains, qui avaient vu les produits de synthèse remplacer les matières premières naturelles dans les principales utilisations finales. Le représentant approuvait ce document dans son ensemble et estimait, lui aussi, qu'il fallait poursuivre les travaux en les axant sur des produits et des pays. Il a en outre invité les donateurs à envisager d'accroître leur appui financier dans ce domaine.

13. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a exprimé l'avis que les efforts de développement étaient entravés plus par le déséquilibre du système commercial international que par des obstacles internes, et il a suggéré de définir de nouveaux domaines dans lesquels le Fonds commun pour les produits de base pourrait aider les pays du tiers monde à atténuer les difficultés qu'ils rencontraient de ce fait. Le développement des PMA tributaires des produits de base était également freiné par la charge écrasante de leur dette qui, en 1992, avait représenté environ 60 % de leur produit intérieur brut global. A propos de la diversification et de la compétitivité des produits naturels présentant des avantages du point de vue écologique, le représentant a rappelé à la Commission que la diversification verticale était étroitement liée au transfert de technologie, en particulier pour la transformation des produits finis et semi-finis, et il déplorait l'amenuisement constant des possibilités commerciales des pays en développement dans ce domaine. La capacité de la biotechnologie de remplacer certains produits agricoles importants pour les pays en développement - par exemple, production de beurre de cacao et édulcorants de synthèse, ainsi que d'arômes de vanille artificiels - avait des conséquences désastreuses et appelait une action urgente. Il était temps que la CNUCED fasse des études sérieuses sur la question.

14. Le représentant du Japon, après avoir fait observer que les prix des produits de base étaient restés longtemps faibles et que leur légère amélioration était précaire, a déclaré que la meilleure façon de stabiliser les cours et l'offre était d'accroître la transparence du marché grâce à l'échange de renseignements, d'une part, et à l'ajustement du volume de la production, de l'autre. Parallèlement, les pays en développement devraient s'efforcer de promouvoir l'exportation de produits à forte valeur ajoutée, d'exécuter des programmes d'ajustement structurel, d'explorer de nouveaux marchés, notamment le commerce Sud-Sud, ainsi que d'étudier les possibilités de commercialisation et d'investissement sur les marchés intérieurs. Vu les graves difficultés que ces pays rencontraient, dues notamment au poids de leur dette et au manque de capitaux et d'une technologie appropriée, il fallait absolument que la communauté internationale leur apporte une assistance

financière et technique, aussi bien bilatérale que multilatérale, par exemple sous les auspices du FMI, de la Banque mondiale et du Fonds commun.

15. Le représentant du Canada a dit qu'il soutenait les travaux du secrétariat dans trois domaines : l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base (les travaux des groupes spéciaux d'experts sur les bourses de produits et la gestion des risques dans le commerce des produits de base méritaient une mention particulière), le développement durable et la diversification.

16. Le représentant de l'Indonésie, qui partageait l'avis de la délégation tanzanienne, a déclaré que le principal problème rencontré dans le commerce des produits de base tenait au déséquilibre structurel du marché international et que la chute des prix était due essentiellement à l'augmentation de l'offre des pays développés. Les efforts de diversification entrepris par de nombreux pays en développement, dont le sien, devraient aller de pair avec une résorption de l'excédent de l'offre sur les marchés internationaux. Exhortant le Fonds commun et la CNUCED à soutenir les politiques et mesures de diversification, le représentant a souligné que le manque d'information sur le progrès technologique handicapait souvent les petites et moyennes entreprises des pays en développement. L'internalisation des coûts écologiques était un moyen potentiellement efficace d'atténuer le désavantage des écoproduits du point de vue des prix. Les discussions ultérieures devraient porter sur la manière d'accroître la compétitivité des produits naturels écophiles. Enfin, le représentant a rappelé qu'à l'occasion du trentième anniversaire de la CNUCED, le représentant du Fonds commun avait déclaré que, pour atténuer vraiment la pauvreté de façon durable, des prix justes et rémunérateurs pour les producteurs et les exportateurs de produits de base étaient indispensables.

17. Le représentant de l'Allemagne, parlant au nom de l'Union européenne, a rappelé que les cours mondiaux des produits de base avaient beaucoup fluctué. Au début des années 90, ils étaient tombés à leur niveau le plus bas depuis le début du siècle en valeur réelle, ce qui pouvait être attribué, en partie, à une évolution structurelle qui avait sensiblement accru l'efficacité de la production primaire, tandis que la part des produits de base dans les intrants de nombreux articles manufacturés avait plutôt baissé, et en partie à la récession qui avait alors touché les pays industrialisés. Le net renchérissement de ces produits pendant les neuf premiers mois de 1994, quant à lui, était dû à l'augmentation de la demande de produits de base, découlant elle-même d'une croissance nettement plus forte de l'économie mondiale dans son ensemble, ainsi qu'à plusieurs facteurs propres aux produits de base.

18. A propos du document TD/B/CN.1/24, le représentant partageait l'opinion selon laquelle la politique de diversification devait être adaptée aux conditions et besoins particuliers de chaque pays, et la diversification considérée comme un aspect, parmi d'autres, d'une stratégie qui dépendrait des possibilités générales de développement du pays et de son avantage comparatif. Après tout, le développement était une succession de phénomènes et non pas un seul et unique événement. Le représentant pensait également, comme le secrétariat, qu'un secteur primaire dynamique offrait une base solide à la diversification des exportations et que les piètres résultats de nombreux pays africains en la matière étaient imputables à des problèmes d'offre et à un manque de compétitivité. La recherche-développement pourrait jouer un rôle

croissant sous l'effet de considérations écologiques. On pourrait insister sur la valorisation et l'exploitation commerciale des ressources et des connaissances autochtones.

19. Le représentant estimait que la section du document consacrée aux débouchés commerciaux était extrêmement utile, car une meilleure commercialisation était assurément le moyen pour beaucoup de pays en développement d'élargir leurs débouchés d'exportation. A ce propos, il a noté la nécessité d'accroître la capacité d'utiliser les techniques modernes de commercialisation et d'améliorer l'accès à l'information commerciale. Sur ce dernier point, il jugeait que les travaux de la CNUCED sur l'efficacité du commerce apportaient une contribution précieuse.

20. Passant à l'appui de la communauté internationale à la diversification, le représentant a signalé qu'un certain nombre d'institutions avaient aidé les pays en développement à cet égard et il a exposé l'assistance fournie par les diverses institutions de l'Union européenne.

21. Il a félicité le secrétariat de l'établissement du document TD/B/CN.1/25, qui donnait un aperçu général intéressant des possibilités d'améliorer la compétitivité des produits naturels écophiles. Il a ajouté que, pour un examen détaillé des perspectives concernant différents produits, des réunions plus spécialisées seraient peut-être plus indiquées que la Commission permanente des produits de base. Il a suggéré que les organismes internationaux de produit prêtent plus d'attention aux questions d'environnement. L'analyse du cycle de vie du jute réalisée à la demande de l'Organisation internationale du jute en était un exemple digne d'éloge.

22. Les forces du marché, conjuguées à une sensibilisation croissante des consommateurs aux avantages des écoproduits, seraient une importante source d'évolution en matière d'environnement. De plus, l'adoption de mesures fiscales et de mesures relatives aux prix pour encourager l'internalisation des coûts écologiques pouvait contribuer à une profonde transformation des modes de consommation. Le représentant a donc suggéré que la CNUCED fasse une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'offrir dans les pays en développement des incitations destinées à susciter plus d'intérêt pour les questions d'environnement et les avantages écologiques possibles.

23. Les suggestions figurant dans la quatrième partie du document apparaissaient assez générales et devraient être examinées cas par cas, mais le représentant convenait qu'une meilleure information sur les qualités des produits naturels serait utile et qu'une commercialisation efficace était essentielle. Il a suggéré que la Commission suive l'évolution des questions traitées dans le document.

24. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait part à la Commission des vues de son organisation sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour. L'amélioration des débouchés commerciaux des produits de base était un thème permanent des débats des 11 groupes intergouvernementaux de produit de la FAO. La révision en cours des projections de la FAO concernant l'offre, la demande et le commerce des produits de base agricoles jusqu'à l'année 2000 aux fins d'évaluer les incidences des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay devrait également donner une idée plus précise des futurs débouchés

commerciaux pour les produits de base agricoles des pays en développement. Le représentant a attiré l'attention de la Commission sur la contribution de la FAO aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la diversification des produits de base. Il a mentionné en particulier l'analyse qui avait été réalisée à la demande du Secrétaire général de l'ONU et qui avait abouti à la proposition de créer un fonds de diversification pour les produits de base des pays africains. Les débats sur cette proposition, qui prévoyait la création de conseils nationaux de diversification associant pouvoirs publics, secteur privé, communauté scientifique et organisations multilatérales, se poursuivaient.

25. Le représentant a félicité la CNUCED pour le document TD/B/CN.1/25 et a constaté avec satisfaction que certains aspects de ce thème, au sujet duquel le Groupe intergouvernemental de la FAO sur les fibres dures avait engagé des travaux dès 1988, retenaient maintenant davantage l'attention. Le document faisait bien ressortir la difficulté d'établir avec certitude si tel produit était plus écologique que tel autre. Un exemple typique était celui de certaines fibres naturelles, pour lesquelles il était difficile d'établir si les dommages causés à l'environnement, mesurés sur l'ensemble du cycle de vie, étaient moindres que les dommages imputables aux produits synthétiques concurrents. Dans son rapport, le secrétariat de la CNUCED était arrivé à la conclusion qu'il existait des solutions techniques relativement simples pour prévenir les dommages écologiques provoqués par la production et la transformation de ces fibres. Ces solutions exigeaient toutefois une aide financière considérable pour permettre aux pays en développement d'internaliser leurs externalités écologiques en vue de rendre leurs produits écologiquement plus compétitifs.

26. Soulignant les liens existant entre les deux points de fond à l'ordre du jour, le représentant de la Norvège a dit qu'une amélioration des conditions du marché pour les écoproduits pourrait fort bien ouvrir de nouvelles perspectives de diversification aux pays en développement. La question de la diversification occupait une place de premier plan dans les travaux de la Commission depuis plusieurs années, ce qui témoignait de la dépendance de nombreux pays en développement à l'égard de quelques produits de base pour leurs recettes d'exportation. En l'absence de recette universelle pour réduire une dépendance excessive à l'égard des produits de base, la diversification devait reposer sur des évaluations, cas par cas, des marchés et des produits, et des politiques de commercialisation appropriées devaient être mises en oeuvre pour compléter des procédés de production compétitifs. L'accès aux marchés était un aspect crucial de la diversification. A travers son Groupe de travail spécial sur les débouchés commerciaux et ses pôles commerciaux, ainsi que le CCI, la CNUCED pouvait remettre aux pays en développement une information commerciale utile à cet égard. Concernant la compétitivité des produits naturels offrant des avantages écologiques, le représentant a suggéré que des mesures à court terme efficaces pour familiariser un plus large public avec ces produits pourraient consister à multiplier les activités de promotion et de sensibilisation. Parallèlement, des efforts devraient être faits pour remédier aux problèmes d'offre qui souvent entravaient la commercialisation régulière de ces produits. N'étaient les procédés criticables utilisés pour leur fabrication, beaucoup d'autres produits pourraient être réputés écologiques; le représentant a invité les organismes internationaux de produit d'étudier les aspects écologiques du ou des produits relevant de leur compétence. En conclusion, il a indiqué qu'un accroissement de la demande

d'écoproduits entraînerait une hausse des revenus et un recul de la pauvreté, deux préalables à une diminution de la dégradation de l'environnement et à la réalisation d'un développement durable dans les pays en développement.

27. Se référant au point 3 de l'ordre du jour, le représentant de l'Argentine a fait observer que la question de la diversification était désormais envisagée sous l'angle des résultats du Cycle d'Uruguay et que le secrétariat devrait en faire une analyse plus détaillée. La multiplication des possibilités de diversification devrait très souvent être replacée dans une perspective macro-économique. A ce propos, le représentant a rappelé qu'à la deuxième session de la Commission, le Groupe latino-américain et caraïbe avait appuyé l'initiative visant à renforcer les ressources budgétaires pour la coopération technique, et il a demandé quels progrès avaient été faits dans ce sens.

28. A propos du point 4, il a estimé que la promotion de denrées alimentaires organiques pourrait aider les pays en développement à améliorer leur compétitivité sur le marché mondial et contribuer au renforcement de modes de production viables. Il était essentiel de déterminer exactement les avantages et les inconvénients aux différents stades du cycle de vie d'un produit. La délégation argentine appuyait donc la proposition avancée au paragraphe 107 a) du document TD/B/CN.1/25 et souhaitait que le secrétariat entreprenne des travaux sur la question. La culture organique de produits avait un rôle important à jouer, mais il fallait veiller à ce que cette forme de production s'appuie sur les ressources naturelles disponibles - ce en quoi les pays en développement pourraient bénéficier d'un avantage - et non pas sur des politiques de subvention. Le représentant a noté avec intérêt la proposition de créer une base de données en vue de promouvoir la commercialisation de ces produits dans les pays développés (ibid., par. 114) et a instamment demandé au secrétariat de travailler les détails de cette proposition.

29. Pour ce qui était de la compétitivité des prix et des réglementations gouvernementales, le représentant a plus particulièrement évoqué les paragraphes 100 a) et 116 a) du document TD/B/CN.1/25, en soulignant que les subventions qui créaient des externalités négatives étaient préjudiciables non seulement à l'environnement local en induisant une surexploitation, mais aussi à d'autres secteurs à travers le mécanisme des prix. Il en résultait que les pays en développement étaient obligés d'accroître leur production pour maintenir le niveau des revenus qu'ils tiraient d'exportations évincées de leurs marchés naturels par les produits subventionnés de leurs concurrents des pays développés.

30. Enfin, le représentant a exprimé son appui aux travaux réalisés par la réunion d'experts sur la gestion des risques tenue la semaine précédente, qui avait souligné la nécessité pour les pays en développement de mieux comprendre et utiliser les mécanismes existants à leur profit.

31. Notant que 115 pays en développement demeuraient tributaires des produits de base pour plus de 50 % de leurs recettes totales d'exportation, selon l'information publiée dans le récent Statistical Pocket Book de la CNUCED, le représentant de la Chine en a conclu que, pour la majorité des pays en développement, les recettes d'exportation des produits de base restaient à la fois une des sources importantes de moyens financiers et une condition

essentielle de leur développement économique. Toutefois, malgré la récente remontée des prix, les cours de certains produits continuaient à baisser, et le Cycle d'Uruguay ne tenait pas pleinement compte des intérêts particuliers des pays en développement, surtout du point de vue des obstacles tarifaires et non tarifaires. Ces constatations donnaient aux travaux de la session en cours une réelle importance. Partageant l'avis qu'il n'y avait pas de recette universelle pour réussir la diversification, le représentant a dit que les pays devraient fonder leurs programmes de diversification sur leurs propres données et que leur effort devrait être soutenu par la communauté internationale. La Chine s'employait à instaurer une économie socialiste de marché dans laquelle le mécanisme du marché jouerait un rôle fondamental dans la répartition des ressources sous le contrôle macro-économique de l'Etat. La part des produits de base dans les exportations de la Chine diminuait au profit des articles manufacturés et semi-finis, mais les produits de base représentaient encore une grande partie de ses recettes en devises. L'expérience avait montré que, pour résoudre les problèmes de la diversification des exportations et des débouchés commerciaux des pays en développement, il fallait non seulement des politiques nationales adaptées à chaque pays, mais aussi des politiques internationales favorables. Dans la globalisation de l'économie mondiale, le renforcement de la coopération Sud-Nord allait dans le sens de l'histoire et était nécessaire à la revitalisation économique. La CNUCED devrait jouer un rôle positif à cet égard, comme elle l'avait fait jusque-là.

32. Pour mettre en lumière les dangers d'une dépendance excessive à l'égard des produits de base, le représentant des Philippines a évoqué l'expérience de son pays à la suite d'une baisse massive des cours du sucre. Il y avait assurément un lien entre la diversification et la croissance économique, et les lignes d'action recommandées par le secrétariat de la CNUCED étaient le minimum que la communauté internationale puisse faire pour soutenir la diversification. Le document du secrétariat sur l'amélioration des marchés des produits naturels offrant des avantages écologiques incitait à la réflexion et était très instructif, ce qui devrait lui valoir la plus large diffusion possible. L'échange de données d'expérience sur la mise au point d'écoproduits serait utile. La CNUCED avait un rôle important à jouer pour rendre les producteurs et les consommateurs, dans les pays développés comme dans les pays en développement, plus sensibles au potentiel des pays en développement en matière d'écoproduits.

33. Le représentant de la Suisse a fait observer qu'une économie mieux diversifiée souffrait évidemment moins des chocs extérieurs, mais que réussir à diversifier les exportations était une entreprise assez longue et complexe. L'histoire économique de même que des exemples plus récents semblaient indiquer qu'un secteur agricole fort et compétitif pouvait engendrer la croissance économique, condition nécessaire, mais non pas suffisante, au succès de la diversification. Les pays en développement devraient donc s'efforcer d'améliorer la compétitivité de leur secteur des produits de base. Le représentant a souligné que le gouvernement et le secteur privé avaient, l'un et l'autre, un rôle important à jouer dans la diversification et le développement. Le gouvernement devait établir un cadre législatif et macro-économique et assumer des responsabilités dans la mise en place de l'infrastructure physique et la formation des ressources humaines nécessaires aux activités du secteur privé. La Suisse avait décidé de renforcer sa coopération avec la CNUCED et la Banque mondiale en matière de gestion

des risques dans le commerce des produits de base. Le représentant s'est félicité de l'échange de données d'expérience qui avait eu lieu à ce sujet à la réunion du Groupe spécial d'experts sur la gestion des risques dans le commerce des produits de base, en particulier avec les experts du secteur privé, et il a encouragé la CNUCED à poursuivre, dans les limites des ressources financières existantes, ses travaux sur des méthodes novatrices qui feraient du secteur des produits de base l'un des facteurs d'un développement économique durable.

34. Si certains produits avaient certes des avantages écologiques intrinsèques par rapport à d'autres, les méthodes de production et de transformation déterminaient en dernière analyse le caractère écologique d'un produit, d'où l'intérêt d'axer la recherche sur ces méthodes. Le potentiel d'exportation des pays en développement concernant les produits considérés dans le rapport était un autre sujet de préoccupation. Dans le secteur des biocarburants, par exemple, plusieurs pays de l'OCDE développaient déjà des programmes visant soit à utiliser les excédents agricoles comme carburants, soit à employer les terres en jachère pour cultiver les plantes nécessaires. Il pourrait y avoir quelques perspectives pour des produits de "créneau" dès lors que leurs difficultés en matière de compétitivité pourraient être surmontées. L'éco-étiquetage était extrêmement important, car il permettait aux consommateurs de reconnaître les produits écologiques qu'ils seraient peut-être prêts à payer plus cher.

35. La représentante de la Jamaïque a appuyé la déclaration faite par le représentant de l'Argentine. Concernant le point 3, elle a dit que la Jamaïque était l'un des nombreux pays en développement qui n'avaient pu réaliser une diversification viable, principalement à cause de l'insuffisance des ressources en excédent. Le pays avait besoin d'un soutien financier additionnel, et la représentante a demandé à la communauté internationale, et plus particulièrement aux institutions financières internationales, de redoubler d'efforts pour apporter une assistance plus efficace dans des domaines tels que l'allégement de la dette. Le succès des efforts de diversification dépendait aussi d'un effort de recyclage et d'une possibilité de choix dans l'utilisation des ressources. Il fallait convaincre les agriculteurs et les petits propriétaires fonciers que le passage à une culture nouvelle n'aggraverait en tout cas pas leur situation. En l'occurrence, les conditions d'accès aux marchés étaient décisives.

36. Quant aux résultats du Cycle d'Uruguay, la représentante a noté avec préoccupation que les pays ACP bénéficiaires de préférences subiraient un effritement de leurs marges préférentielles sur le marché européen dans le cas de produits qui, pour quelques-uns d'entre eux, étaient une source majeure de recettes d'exportation. A moins de devenir plus efficaces, ces pays risquaient d'être évincés de leurs marchés d'exportation traditionnels. La CNUCED devrait contribuer à réaliser des travaux de recherche sur les moyens, pour ces exportateurs et ces producteurs, de rester compétitifs. Malgré les progrès déjà faits, les pays développés devraient abaisser encore les obstacles tarifaires et non tarifaires restants. La représentante a également suggéré que la CNUCED maintienne son assistance aux pays en développement exposés aux aléas des prix instables des produits primaires et à la menace d'être totalement écartés des marchés par des produits synthétiques et des produits issus de la biotechnologie.

Chapitre I

ETUDE DES MOYENS D'AMELIORER LES DEBOUCHES COMMERCIAUX A MOYEN TERME
POUR LES PRODUITS DE BASE, ET TOUT SPECIALEMENT DES MEILLEURES FAÇONS
DE PARVENIR A LA DIVERSIFICATION, COMPTE TENU DE LA COMPETITIVITE,
DES TENDANCES DU MARCHE ET DES PERSPECTIVES

(Point 3 de l'ordre du jour)

37. Pour examiner ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Amélioration des débouchés commerciaux à moyen terme des produits de base, plus particulièrement sous l'angle de la diversification" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/24).

Décision de la Commission permanente

38. A sa 13ème séance (séance de clôture), le 4 novembre 1994, la Commission permanente a adopté le projet de conclusions concertées (TD/B/CN.1/L.8) soumis par le Président (pour les conclusions concertées, voir plus loin, annexe I).

Chapitre II

MOYENS D'AMELIORER LA COMPETITIVITE DES PRODUITS NATURELS OFFRANT
DES AVANTAGES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

39. Pour examiner ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Comment réduire les effets préjudiciables de la consommation sur l'environnement sans nuire à la satisfaction des besoins des consommateurs" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/25).

Décision de la Commission permanente

40. A sa 13ème séance (séance de clôture), le 4 novembre 1994, la Commission permanente a adopté le projet de conclusions concertées (TD/B/CN.1/L.8) soumis par le Président (pour les conclusions concertées, voir plus loin, annexe I).

Chapitre III

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION PERMANENTE */

(Point 5 de l'ordre du jour)

41. Pour ce point, la Commission permanente était saisie des rapports d'organes subsidiaires ci-après :

- Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène sur sa deuxième session (8-10 novembre 1993) (TD/B/CN.1/18 - TD/B/CN.1/TUNGSTEN/8)
- Rapport de la troisième Réunion d'examen spéciale sur la bauxite (2 et 3 mai 1994) (TD/B/CN.1/20 - TD/B/CN.1/RM/BAUXITE/9).

Décision de la Commission permanente

42. A sa 13ème séance (séance de clôture), le 4 novembre 1994, la Commission permanente a pris note des rapports des organes subsidiaires mentionnés au paragraphe 41 ci-dessus et a fait sienne la recommandation de la troisième Réunion d'examen spéciale sur la bauxite relative à la prochaine (quatrième) Réunion, telle qu'elle figurait au paragraphe 17 du rapport de la Réunion.

*/ Pour la décision de la Commission permanente concernant les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer sur sa troisième session et du Groupe spécial d'experts de la gestion des risques dans le commerce des produits de base, voir plus loin, chapitre IV.E.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

43. La troisième session de la Commission permanente des produits de base a été ouverte, le 31 octobre 1994, par M. S. Jamaluddin (Bangladesh), l'un des Vice-Présidents de la Commission permanente à sa deuxième session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

44. A sa 10ème séance plénière (séance d'ouverture), le 31 octobre 1994, la Commission permanente des produits de base a élu le Bureau suivant :

<u>Présidente</u> :	Mme L. Wiedmer	(Suisse)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. J.J. Yambao	(Philippines)
	M. M. Delelegn Arega	(Ethiopie)
	M. H. Aschentrupp	(Mexique)
	M. R. Rohrlach	(Allemagne)
	M. Y. Afanassiev	(Fédération de Russie)
<u>Rapporteur</u> :	M. S. Sia Bi	(Côte d'Ivoire)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

45. A la même séance, la Commission permanente a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/CN.1/23. L'ordre du jour de la troisième session se lisait donc comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Etude des moyens d'améliorer les débouchés commerciaux à moyen terme pour les produits de base, et tout spécialement des meilleures façons de parvenir à la diversification, compte tenu de la compétitivité, des tendances du marché et des perspectives
4. Moyens d'améliorer la compétitivité des produits naturels offrant des avantages du point de vue de l'environnement */
5. Rapport des organes subsidiaires de la Commission permanente

*/ Il a été convenu d'éviter les chevauchements d'activités.

6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission permanente
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission permanente

(Point 6 de l'ordre du jour)

46. A sa 13ème séance (séance de clôture), le 4 novembre 1994, la Commission permanente a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatrième session tel qu'il figurait dans le document TD/B/CN.1/L.9 (pour l'ordre du jour provisoire, voir plus loin, annexe II).

E. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission permanente devait discuter des rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer sur sa troisième session (24-26 octobre 1994) */ et du Groupe spécial d'experts de la gestion des risques dans le commerce des produits de base (26-28 octobre 1994) **/. Pour des raisons techniques, ces rapports n'étaient pas disponibles aux fins d'examen par la Commission, mais des rapports ont été présentés oralement. La Commission a pris note des rapports présentés oralement.

F. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

48. A sa séance de clôture, la Commission permanente a adopté le projet de rapport sur sa troisième session (TD/B/CN.1/L.7) et a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport final ainsi qu'il conviendrait.

*/ Le rapport final a été ultérieurement distribué sous la cote TD/B/CN.1/21 - TD/B/CN.1/IRON ORE/15.

**/ Le rapport final a été ultérieurement distribué sous la cote TD/B/CN.1/22 - TD/B/CN.1/GE.1/4.

ANNEXES

Annexe I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
SUR LES POINTS 3, 4, 5 ET 7 */ DE L'ORDRE DU JOUR

1. La Commission permanente des produits de base a noté que les prix de nombreux produits, tombés à des niveaux sans précédent en valeur réelle au cours des dernières années, avaient fortement augmenté en valeur nominale en 1994, grâce à l'amélioration de la demande, à la réduction des stocks, à l'intérêt des investisseurs et à des mouvements monétaires. L'évolution des cours était cependant inégale : pour certains produits, ils étaient restés stationnaires et, pour d'autres, ils avaient en fait fléchi. De surcroît, en valeur réelle, les prix de certains produits demeuraient inférieurs aux niveaux enregistrés au cours des deux décennies précédentes.
2. La Commission espérait que les accords du Cycle d'Uruguay ne tarderaient pas à être ratifiés et entreraient bientôt en vigueur, afin que tous les pays, mais surtout les pays en développement, puissent bénéficier des avantages qui devraient découler du renforcement des règles et des institutions, ainsi que de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés. Il avait été fait tout spécialement mention de l'Accord sur l'agriculture, qui avait une importance particulière pour les produits de base. Il entraînerait une réduction des subventions agricoles et, partant, de l'excédent de l'offre dans les pays industriels, mais risquait aussi d'alourdir temporairement le coût des importations des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.
3. La Commission s'est félicitée de la décision prise dans le cadre du Cycle d'Uruguay de démanteler progressivement l'Arrangement multifibres, ce qui serait extrêmement profitable aux producteurs efficaces des pays en développement. Elle a noté que la progressivité des droits serait quelque peu réduite en raison de l'abaissement des taux NPF convenu lors du Cycle, mais qu'il restait toujours des problèmes dus aux obstacles non tarifaires qui entravaient les efforts déployés par les exportateurs de produits primaires pour diversifier verticalement leurs activités et exporter des produits ayant une valeur ajoutée.
4. La Commission a examiné de façon approfondie les liens entre la compétitivité et la diversification. Une analyse statistique présentée par le secrétariat montrait que, si quelques généralisations étaient certes possibles, il fallait néanmoins toujours adapter la politique à la situation particulière de chaque pays. La diversification pouvait grandement contribuer à la croissance économique globale, en particulier quand elle cadrerait bien avec les besoins du pays en cause. Elle devrait être considérée comme un aspect important d'une démarche tenant compte des possibilités générales de développement ainsi que des avantages comparatifs.

*/ Adoptées à la 13^{ème} séance (séance de clôture) de la Commission permanente, le 4 novembre 1994.

5. La Commission a noté avec préoccupation que la plupart des pays qui étaient fortement tributaires de trois produits de base il y avait 15 ans ou plus, en étaient encore très dépendants. Le plus souvent, ces pays avaient des taux de croissance inférieurs à la moyenne, de même qu'un faible PNB par habitant. Un secteur primaire solide constituait une bonne base pour la diversification, à la fois verticale et horizontale, des exportations; les problèmes en matière d'offre ainsi que le manque de compétitivité de ce secteur avaient beaucoup entravé l'activité économique de nombreux pays exportateurs de ces produits pendant les dernières années, surtout en Afrique.

6. La Commission était d'avis que les pouvoirs publics, dans les pays tributaires de produits de base, devraient donner la priorité à des réformes macro-économiques appropriées, à la réforme de la politique commerciale, à la mise en oeuvre de politiques de change judicieuses, à la facilitation de l'accès aux devises pour l'importation d'intrants, à la création d'un climat d'investissement favorable, au développement du secteur financier national, à des efforts pour améliorer l'infrastructure, à la promotion des exportations (en particulier dans le commerce Sud-Sud), à l'encouragement de la recherche-développement et à la mise en valeur des ressources humaines. Elle estimait aussi que le succès des efforts de diversification exigeait une libéralisation de l'accès aux marchés, une réduction de la progressivité des droits, un appui financier et technique de la part de la communauté internationale ainsi que la suppression des obstacles à la sortie.

7. La Commission a fait observer que l'amélioration de la commercialisation contribuerait aussi beaucoup à accroître les débouchés des pays en développement exportateurs de produits de base. La capacité d'utiliser des instruments de commercialisation modernes, l'amélioration de l'accès à l'information commerciale, le dynamisme commercial, la présentation des produits et une promotion efficace des exportations étaient autant d'éléments nécessaires à une politique de commercialisation transparente, car ils pouvaient à la fois ouvrir de nouveaux marchés et rapporter davantage, les prix devenant plus favorables. Les travaux de la CNUCED concernant l'efficacité du commerce, après le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale tenu récemment à Columbus (Ohio), aideraient aussi les pays en développement à cet égard. D'autre part, la répartition des tâches entre les divers organismes d'assistance technique au secteur commercial, notamment la CNUCED, le GATT/OMC et le Centre du commerce international CNUCED/GATT, devrait être réexaminée en vue de mettre pleinement à profit les atouts existants, d'accroître la synergie et d'éviter les chevauchements inutiles.

8. La Commission a noté que, dans certains cas, la production et la transformation des produits de base avaient porté gravement atteinte à l'environnement local ou mondial. Il était dans l'intérêt et des producteurs et des consommateurs de définir les mesures à prendre pour atténuer ces effets préjudiciables. La production primaire pouvait cependant aussi beaucoup contribuer à la protection de l'environnement quand elle était conduite de façon viable, notamment en limitant l'érosion, en faisant office de puits de carbone et en fournissant des produits écologiques. En outre, l'amélioration de la compétitivité et l'utilisation accrue d'écoproduits pouvaient aider à accroître les ressources en devises des pays en développement dont nombre de ces produits étaient originaires, grâce à l'augmentation des exportations ou au remplacement d'importations. La CNUCED devrait approfondir ces questions

et le secrétariat poursuivre son excellente analyse. Ce faisant, il devrait travailler particulièrement sur les aspects théoriques et pratiques de l'internalisation des externalités écologiques, en accordant une attention spéciale à l'effet, sur l'environnement, des principales distorsions des mécanismes de formation des prix, notamment aux incidences des subventions, ainsi que sur des études expérimentales concernant certains produits pour lesquels l'internalisation semblait la plus aisée.

9. La Commission a de nouveau souligné l'importance des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, en particulier celles qui concernaient l'évolution des modes de consommation (chapitre 4 du programme Action 21). Elle considérait que les forces du marché, conjuguées à une sensibilisation croissante des consommateurs aux avantages des produits écologiques, entraîneraient probablement une augmentation de la demande de ces produits au cours des prochaines années, surtout si les consommateurs étaient disposés à les payer plus cher. Au cas où cette réorientation de la demande ne serait pas spontanée, des mesures fiscales et des mesures concernant les prix, destinées à encourager l'internalisation des coûts écologiques, entraîneraient sans doute une modification sensible des modes de consommation.

10. La Commission a jugé qu'il serait utile d'améliorer l'information concernant les effets de la production sur l'environnement, les aspects logistiques du transport, de la consommation et de l'élimination des produits, ainsi que les liens entre la politique économique et l'environnement, et elle a prié le secrétariat de la CNUCED d'intensifier ses recherches dans ces domaines. Il fallait redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre les avantages des produits écologiques, et une commercialisation efficace serait essentielle. La Commission estimait qu'au vu des résultats de recherches plus poussées, les gouvernements devraient envisager de promouvoir des politiques et mesures visant à internaliser les externalités écologiques, et qu'il conviendrait également d'encourager la coopération en matière de recherche pour étaler les coûts. A cet égard, l'internalisation devait être entreprise collectivement dans les secteurs où il y avait des externalités négatives.

11. La Commission considérait que les organismes internationaux de produit pouvaient jouer un rôle positif en attirant davantage l'attention sur les problèmes écologiques, et leur a demandé d'orienter leur action en tenant compte des engagements concernant le développement durable pris à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Carthagène) et à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio); à cet égard, il était particulièrement important d'appliquer l'analyse du cycle de vie aux produits dont ces organismes s'occupaient. Le secrétariat de la CNUCED a également été prié de faire des travaux pour améliorer l'applicabilité de l'analyse du cycle de vie aux produits de base. Le Fonds commun pour les produits de base et autres institutions financières internationales avaient un rôle à jouer dans l'assistance aux pays en développement pour la mise au point et la promotion de produits plus écologiques, et les organismes internationaux de produit étaient encouragés à lui soumettre des projets dans ce domaine en vue de leur financement.

12. La Commission estimait que la coopération financière et technique entre pays développés et pays en développement offrait d'importantes possibilités d'améliorer les qualités écologiques des produits naturels, tout comme

la coopération technique entre pays en développement. Le secrétariat a été prié d'étudier avec la FAO, le Centre du commerce international CNUCED/GATT et d'autres organisations internationales compétentes la possibilité de créer un groupement d'entrepreneurs du secteur public et du secteur privé, de scientifiques faisant des recherches axées sur les applications commerciales, d'universitaires et de technologues en vue de mettre au point et de transférer des techniques novatrices qui permettent une production écologique.

13. La Commission, après avoir entendu un rapport présenté par le Président du Groupe d'experts de la gestion des risques, l'a félicité de son exposé et a remercié les experts qui n'avaient ménagé aucun effort pour assurer le succès de leur réunion. Elle a pris acte avec satisfaction des recommandations formulées par le Groupe d'experts et noté que la gestion des risques de fluctuation des produits de base prendrait sans doute une importance croissante pour les pays producteurs et exportateurs dans les années à venir. Le recours accru à des techniques et instruments modernes de gestion des risques dans les pays en développement dépendrait nécessairement de l'existence des moyens nécessaires en matière de politiques, d'institutions, d'infrastructure et de ressources humaines. La Commission a donc prié le secrétariat de la CNUCED de diffuser largement les renseignements très utiles qu'il avait rassemblés sur la question, à travers des activités d'assistance technique complémentaires ou par d'autres moyens appropriés, de façon à mieux faire connaître et comprendre ces techniques et instruments aux intéressés. Elle l'a aussi instamment prié de poursuivre ses travaux sur la gestion des risques dans le commerce des produits de base, et, en particulier, sur les orientations fondamentales et le renforcement des institutions dans les pays en développement et les pays en transition.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SESSION
DE LA COMMISSION PERMANENTE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de la façon dont les prix des produits de base naturels et des produits synthétiques concurrents pourraient exprimer les coûts environnementaux, en tenant compte des politiques relatives à l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et du développement durable
4. Analyse de l'évolution probable des prix et du commerce des produits de base à la lumière des résultats du Cycle d'Uruguay, en insistant sur les conséquences pour les pays en développement, notamment pour leurs perspectives de diversification
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission permanente
6. Examen du programme de travail de la Commission permanente, notamment dans la perspective de la préparation de la neuvième session de la Conférence
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

Annexe III

PARTICIPATION */

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Liban
Allemagne	Madagascar
Arabie saoudite	Malaisie
Argentine	Mexique
Autriche	Népal
Bangladesh	Norvège
Belgique	Pakistan
Bolivie	Pays-Bas
Canada	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Portugal
Côte d'Ivoire	République de Corée
Cuba	République tchèque
Danemark	République populaire démocratique de Corée
Equateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Etats-Unis d'Amérique	Slovaquie
Ethiopie	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suède
France	Suisse
Grèce	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Irlande	Turquie
Italie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Jamaïque	
Japon	

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres de la Commission permanente, étaient représentés à la session :

Angola	Maurice
Cameroun	Oman
Costa Rica	Qatar

3. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était représenté à la session.

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/CN.1/INF.4.

4. Les institutions spécialisées et apparentées ci-après étaient représentées :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.

5. Les organes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Communauté européenne
Fonds commun pour les produits de base
Ligue des Etats arabes
Organisation de l'unité africaine

6. L'organisation non gouvernementale suivante était représentée à la session :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.
